PREFECTURE
DE PARIS

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°75-2026-663

PUBLIÉ LE 4 NOVEMBRE 2026

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage

75-2026-11-02-00012 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal SIP 13 (6 pages) Page 3

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-11-02-00012

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal SIP 13

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Direction régionale des Finances Publiques d'Île-de-France et de Paris
Pole de Gestion Fiscale
Service des impôts des particuliers de Paris 13ème
101, rue de Tolbiac
75630 Paris Cedex 13

Arrêté portant délégation de signature

en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le comptable, Monsieur Noël JESBAC, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable du service des impôts des Particuliers de Paris 13ème ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L.257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à :

Madame PILON Christelle, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 13ème, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 100 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 100 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 50 000 €, aux inspecteurs des Finances publiques désignés ci-après :

AOUIZRAT Pascale	GILLET Karine
KHOURY Jean-Pierre	

2°) dans la limite de 30 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

BRETOS Aurélie	CASTEL Nathalie	CHANUT Christophe
DAUMAS Agnès	DELHOUME Françoise	DJEBALI Nahla
DUFOUR Hervé	DUPUIS Gilles	LARZABAL Céline
LEMONNIER Marie-Claire	NICOLAS Roland	NONNENMACHER Valérie
PERINET Karine	RALIJAONA Riana	RENARD Stéphane
SAKHI Anwar	SEVIN Véronique	

3°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

ASSELE Hélène	BENECH Guillaume	BUI DUY Laurent
CALICAT Jason	CHENGADOO Shanon	KEBLI Abdennour
TRINH Hoa		

4°) dans la limite de 5 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BARRAUD Aurelia	BLEYS Corinne	CHABRERIE Dominique
DUBO Hélène	LANTOINE Annick	PATEAU Béatrice
TANNIOU Hervé		

5°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie C contractuel désignés ci-après :

BLANCHARD Pacôme	GUEHOUN Djawa	MARC Diana
SYTADIN Nahama	VILO MOUSTACHE Laury	

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuite et les déclarations de créances ;

aux agents des Finances publiques désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	**Grade**	**Limite des décisions gracieuses**
AOUIZRAT Pascale	Inspectrice des Finances publiques	15 000 € pour les décisions gracieuses et avis de mise en recouvrement Sans limite pour les actes relatifs au recouvrement
GILLET Karine	Inspectrice des Finances publiques	15 000 € pour les décisions gracieuses et avis de mise en recouvrement
KHOURY Jean-Pierre	Inspecteur des Finances publiques	15 000 € pour les décisions gracieuses et avis de mise en recouvrement
ASSELE Hélène	Contrôleuse des Finances publiques	3 000 €
BENECH Guillaume	Contrôleur des Finances publiques	3 000 €
BRETOS Aurélie	Contrôleuse principale des Finances publiques	3 000 €
BUI DUY Laurent	Contrôleur des Finances publiques	1 000 €
CALICAT Jason	Contrôleur des Finances publiques	1 000 €
CASTEL Nathalie	Contrôleuse principale des Finances publiques	3 000 €
CHANUT Christophe	Contrôleur des Finances publiques	3 000 €
CHENGADOO Shanon	Contrôleuse des Finances publiques	1 000 €
DAUMAS Agnès	Contrôleuse des Finances publiques	3 000 €
DELHOUME Françoise	Contrôleuse des Finances publiques	3 000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
DJEBALI Nahla	Contrôleuse des Finances publiques	3 000 €
DUFOUR Hervé	Contrôleur principal des Finances publiques	3 000 €
DUPUIS Gilles	Contrôleur principal des Finances publiques	3 000 €
KEBLI Abdennour	Contrôleur des Finances publiques	1 000 €
LARZABAL Céline	Contrôleuse des Finances publiques	3 000 €
LEMONNIER Marie-Claire	Contrôleuse des Finances publiques	3 000 €
NICOLAS Roland	Contrôleur des Finances publiques	3 000 €
NONNENMACHER Valérie	Contrôleuse des Finances publiques	3 000 €
PERINET Karine	Contrôleuse des Finances publiques	3 000 €
RALIJAONA Riana	Contrôleuse des Finances publiques	3 000 €
RENARD Stéphane	Contrôleur des Finances publiques	3 000 €
SAKHI Anwar	Contrôleur des Finances publiques	3 000 €
SEVIN Véronique	Contrôleuse principale des Finances publiques	3 000 €
TRINH Hoa	Contrôleuse des Finances publiques	1 000 €
BARRAUD Aurelia	Agent administratif principal	1 000 €
BLEYS Corinne	Agent administratif principal	1 000 €
CHABRERIE Dominique	Agent administratif principal	1 000 €
DUBO Hélène	Agent administratif principal	1 000 €
GUEHOUN Djawa	Agent administratif principal	1 000 €
LANTOINE Annick	Agent administratif principal	1 000 €
PATEAU Béatrice	Agent administratif principal	1 000 €
TANNIOU Hervé	Agent administratif principal	1 000 €
BLANCHARD Pacôme	Agent contractuel des Finances publiques	1 000 €
MARC Diana	Agent contractuel des Finances publiques	1 000 €
SYTADIN Nahama	Agent contractuel des Finances publiques	1 000 €
VILO MOUSTACHE Laury	Agent contractuel des Finances publiques	1 000 €

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents des Finances publiques désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
AOUIZRAT Pascale	Inspectrice des Finances publiques	50 000 €	15 000 €
GILLET Karine	Inspectrice des Finances publiques	50 000 €	15 000 €
KHOURY Jean-Pierre	Inspecteur des Finances publiques	50 000 €	15 000 €
ASSELE	Hélène	30 000 €	10 000 €
BENECH Guillaume	Contrôleuse des Finances publiques	30 000 €	10 000 €
BRETOS Aurélie	Contrôleuse des Finances publiques	30 000 €	10 000 €
BUI DUY Laurent	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	5 000 €
CALICAT Jason	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	5 000 €
CASTEL Nathalie	Contrôleuse principale des Finances publiques	30 000 €	10 000 €
CHANUT Christophe	Contrôleur des Finances publiques	30 000 €	10 000 €
CHENGADOO Shanon	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €	5 000 €
DAUMAS Agnès	Contrôleuse des Finances publiques	30 000 €	10 000 €
DELHOUME Françoise	Contrôleuse principale des Finances publiques	30 000 €	10 000 €
DJEBALI Nahla	Contrôleuse des Finances publiques	30 000 €	10 000 €
DUFOUR Hervé	Contrôleur principal des Finances publiques	30 000 €	10 000 €
DUPUIS Gilles	Contrôleur principal des Finances publiques	30 000 €	10 000 €
KEBLI Abdennour	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	5 000 €
LARZABAL Céline	Contrôleuse des Finances publiques	30 000 €	10 000 €
LEMONNIER Marie-Claire	Contrôleuse des Finances publiques	30 000 €	10 000 €
NICOLAS Roland	Contrôleur des Finances publiques	30 000 €	10 000 €
NONNENMACHER Valérie	Contrôleuse des Finances publiques	30 000 €	10 000 €
PERINET Karine	Contrôleuse des Finances publiques	30 000 €	10 000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
RALIJAONA Riana	Contrôleuse des Finances publiques	30 000 €	10 000 €
RENARD Stéphane	Contrôleur des Finances publiques	30 000 €	10 000 €
SAKHI Anwar	Contrôleur des Finances publiques	30 000 €	10 000 €
SEVIN Véronique	Contrôleuse principale des Finances publiques	30 000 €	10 000 €
TRINH Hoa	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €	5 000 €
BARRAUD Aurelia	Agent administratif principal	5 000 €	2 000 €
BLEYS Corinne	Agent administratif principal	5 000 €	2 000 €
CHABRERIE Dominique	Agent administratif principal	5 000 €	2 000 €
DUBO Hélène	Agent administratif principal	5 000 €	2 000 €
GUEHOUN Djawa	Agent administratif principal	2 000 €	1 000 €
LANTOINE Annick	Agent administratif principal	5 000 €	2 000 €
PATEAU Béatrice	Agent administratif principal	5 000 €	2 000 €
TANNIOU Hervé	Agent administratif principal	5 000 €	2 000 €
BLANCHARD Pacôme	Agent contractuel des Finances publiques	2 000 €	1 000 €
MARC Diana	Agent contractuel des Finances publiques	2 000 €	1 000 €
SYTADIN Nahama	Agent contractuel des Finances publiques	2 000 €	1 000 €
VILO MOUSTACHE Laury	Agent contractuel des Finances publiques	2 000 €	1 000 €

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris et prendra effet le 16 novembre 2026.

A Paris, le 02/11/2026

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 13ème

Signé

Noël JESBAC